

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MONE-FRANCE

ISIN : Parts C FR0000400921 Parts D: FR0000414104

Société de gestion : **BDF-GESTION**

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification AMF : Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard

L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée supérieure à un mois, une progression égale à la performance de l'*Euro Overnight Index Average* capitalisé diminuée des frais de gestion. Dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'EONIA, la valeur liquidative du fonds pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement du fonds.

La stratégie d'investissement repose sur un suivi quotidien des évolutions des différentes grandes classes d'actifs des marchés de taux européen (monétaires et obligataires).

L'univers d'investissement est composé de titres obligataires et d'instruments du marché monétaire, à taux fixe et à taux variable ou révisable, libellés en euro émis par des émetteurs privés ou publics domiciliés dans l'Espace Économique Européen hors Islande et Liechtenstein, en Suisse ou aux États-Unis. Comme la sélection des instruments du marché monétaire composant le portefeuille est basée sur une procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit, qui tient notamment compte d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs à l'émetteur, et des caractéristiques liées à l'instrument (telles que la catégorie d'actif, le profil de liquidité...), la société de gestion ne recourt donc pas exclusivement et mécaniquement aux notations des agences. En cas de dégradation d'un titre, le gérant procède également à sa propre analyse avant de prendre ou non la décision de céder la valeur.

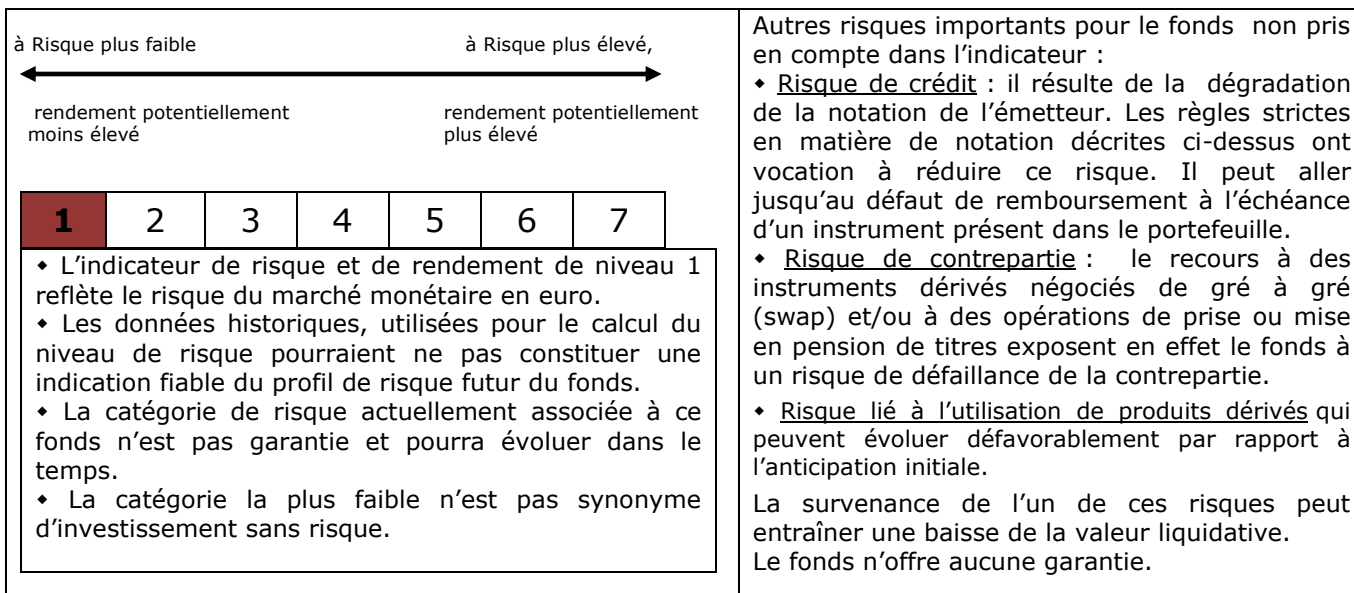
La durée de vie des actifs ne dépasse pas 2 ans, à condition qu'une révision du taux soit prévue dans un délai inférieur à 397 jours. Leur maturité moyenne pondérée est inférieure ou égale à 6 mois et la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments en portefeuille ne dépasse pas 12 mois. Le fonds respecte par ailleurs les ratios de liquidité à 1 jour (7.5% de l'actif net) et à 7 jours (15% de l'actif net). L'utilisation d'instruments financiers à terme uniquement autorisée à titre de couverture du portefeuille contre le risque de taux. Des contrats de prises et/ou mises en pension peuvent être conclus.

Le fonds capitalise les revenus encaissés pour les parts C et distribue les revenus pour les parts D.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour auprès de **BNP Paribas securities Services** jusqu'à 12h (11h30 lorsque la bourse de Paris n'est ouverte que le matin).

Durée de placement recommandée : supérieure à 1 mois.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur le capital investi. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0.14% de l'actif net *
----------------	------------------------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de sur-performance	Néant
-------------------------------	-------

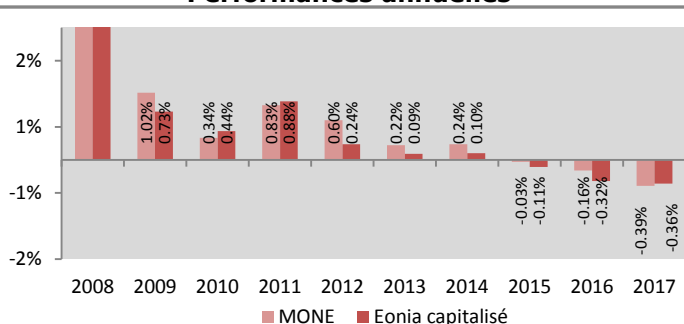
Les frais courants ne comprennent pas les commissions de sur performance et les frais de d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé de se reporter à la page 10 du prospectus du fonds disponible sur le site <http://www.banque-france.fr/>

*ce chiffre fondé sur les frais de l'exercice clos le 30/12/2016 peut varier d'un exercice à l'autre

PERFORMANCES PASSES

Performances annuelles



Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances annuelles du fonds sont calculées nettes de frais de gestion.

Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.

Année de création : 1990
Devise du fonds: Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP PARIBAS securities services

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques et toutes informations pratiques peuvent être obtenus auprès du promoteur du fonds sur simple demande écrite:

BANQUE DE FRANCE GESCCO CC99-4142 86067 POITIERS CEDEX 9

ou sur le site <http://www.banque-france.fr/gescoco/accueil.htm>

Pour toute demande d'information supplémentaire, vous pouvez poser vos questions par e-mail à l'adresse : clientele@bdf-gestion.com

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de ces parts peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de BDF-GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

BDF-GESTION est agréé et réglementée par l'AMF sous le numéro n° GP97069.

Les informations contenues dans ce document sont exactes et à jour au : 15/02/2019

Politique de rémunération : BDF-Gestion a adopté une politique de rémunération prônant une gestion saine des risques. Elle a été définie au regard des objectifs, des valeurs du gestionnaire et dans l'intérêt des porteurs. Le détail de la politique de rémunération de la Société de gestion est disponible gratuitement en version papier sur demande de l'investisseur auprès de BDF-Gestion.